

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND COGNAC

**GRAND  
COGNAC**  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Départ. de la Charente  
Dir. des Territoires  
**DEPARTEMENT DE LA CHARENTE (16)**

16 JUL. 2025

Service  
Eau Environnement Risques

---

**FORAGE AEP DE LA PRAIRIE DE TRIAC**  
COMMUNE DE TRIAC-LAUTRAIT

**DIAGNOSTIC & ESSAI DE POMPAGE  
PAR PALIERS DE DEBIT EN VUE DE  
CONTROLLER LA PRODUCTIVITE DE  
L'OUVRAGE**

**REJET DES EAUX DANS LE MILIEU  
NATUREL**

**DOSSIER DE DECLARATION AU TITRE DU  
CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

---

HI 2025070215 – M 11096  
C.DUMEAU – C. GRIZEAU

# SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b> .....	<b>1</b>
<b>1. RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS</b> .....	<b>1</b>
1.1 LE MAITRE D'OUVRAGE .....	1
1.2 L'EXPLOITANT DU CAPTAGE .....	2
1.3 PRESTATAIRE DES TRAVAUX .....	2
<b>2. LOCALISATION (FIG. 1)</b> .....	<b>2</b>
<b>3. CONTEXTE DU SITE</b> .....	<b>3</b>
3.1 PROCHE ENVIRONNEMENT DU PROJET (FIG. 1 & 2) .....	3
3.2 CONTEXTE HYDROLOGIQUE .....	4
3.3 CONTEXTE GEOLOGIQUE (FIG. 2 & 3) .....	5
3.4 CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE .....	6
3.5 LES OUVRAGES DU VOISINAGE (FIG. 2) .....	8
3.5.1 LES CAPTAGES AEP .....	8
3.5.2 LES AUTRES OUVRAGES DU VOISINAGE .....	8
3.6 INVENTAIRES PATRIMONIAUX (FIG. 4) .....	8
3.7 GESTION DES RISQUES SUR LA COMMUNE DE TRIAC LAUTRAIT .....	9
<b>4. DESCRIPTION DU PORJET</b> .....	<b>10</b>
4.1 LES CARACTERISTIQUES DU FORAGE .....	10
4.2.1 HISTORIQUE DE L'OUVRAGE .....	10
4.2.2 LA COUPE TECHNIQUE .....	10
4.2.3 LES CARACTERISTIQUES HYDROGEOLOGIQUES LOCALES DU PORTLANDIEN .....	11
4.2.4 DEBIT D'EXPLOITATION ET REJET AUTORISE .....	11
4.2 OBJECTIFS ET DESCRIPTION DES TRAVAUX .....	12
4.2.1 JUSTIFICATIONS DU PROJET .....	12
4.2.2 PROGRAMME DE TRAVAUX ENVISAGE .....	12
4.2.3 GESTION DES REJETS (FIG. 5) .....	13
<b>5. INCIDENCES DES TRAVAUX SUR LE MILIEU AQUATIQUE</b> .....	<b>14</b>
5.1 INCIDENCES SUR LES EAUX SOUTERRAINES .....	14
5.1.1 INCIDENCES QUANTITATIVES .....	14
5.1.2 INCIDENCES QUALITATIVES .....	15
5.2 SUR LES EAUX SUPERFICIELLES .....	15
5.2.1 INCIDENCES QUANTITATIVES .....	15
5.2.2 INCIDENCES QUALITATIVES .....	16
5.3 INCIDENCE AU REGARD DES OBJECTIFS DE PROTECTION DE LA ZONE NATURA 2000 - <b>MESURES COMPENSATOIRES ENVISAGEES (FIG. 4)</b> .....	17
5.3.1 EXAMEN DES INCIDENCES SUR LE SITE NATURA 2000 ET ZNIEFF .....	17
5.3.2 BILAN DES INCIDENCES SUR LE SITE NATURA 2000 - MESURES COMPENSATOIRES PROPOSEES	18
<b>6. AUTRES MESURES COMPENSATOIRES</b> .....	<b>18</b>

6.1DANS LE CAPTAGE D'EAU POTABLE .....	18
6.2RISQUES LIES A L'EMPLOI D'HYDROCARBURES (ANN. 2) .....	18
6.3RISQUES LIES AU REJET DES EAUX .....	19
6.4AUTRES MESURES .....	19
7. RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE .....	19
8. COMPATIBILITE AVEC LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT ET LES DOCUMENTS	
D'ORIENTATION .....	20
8.1COMPATIBILITE AVEC LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT .....	20
8.2COMPATIBILITE AVEC LE SDAGE ADOUR - GARONNE 2022-2027 .....	20
8.3COMPATIBILITE AVEC LE SAGE CHARENTE .....	21

## FIGURES

- Figure 1 : Localisation du projet : carte IGN au 1/25 000 et vue aérienne au 1/5 000
- Figure 2 : Contexte géologique et ouvrages référencés (Banque de données du Sous-Sol – BSS) à proximité du projet
- Figure 3 : Coupes technique et géologique du forage
- Figure 4 : Plan des zones de protection au 1/25 000 : Natura 2000 et ZNIEFF
- Figure 5 : Plan de la gestion des rejets

## ANNEXES

- Annexe 1 : Fiche entité zone Natura 2000 – Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents (Soloire, Boème, Echelle)
- Annexe 2 : Plan d'intervention en cas de pollution accidentelle
- Annexe 3 : Acte de propriété de la parcelle ZA-0121

## **PREAMBULE**

Conformément aux articles L214-1 du Code de l'Environnement, ce document :

- constitue le **dossier de déclaration** relatif aux opérations menées pour le diagnostic du forage de la Prairie de Triac - Commune de Triac Lautrait (16),
- synthétise les **éléments géologiques, hydrogéologiques et environnementaux** concernant le site,
- présente les **travaux envisagés** et les **incidences** de l'opération attendues sur le milieu,
- expose les mesures compensatoires adaptées aux enjeux.

Cette opération de diagnostic répond à la demande de la **Communauté d'Agglomération du Grand Cognac**, Maître d'Ouvrage du chantier, en accord avec la réglementation qui impose la réalisation de **contrôles décennaux** des ouvrages d'alimentation en eau potable <sup>1</sup>.

## **1. RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS**

### **1.1 LE MAITRE D'OUVRAGE**

<b>Nom (ou raison sociale) :</b> Communauté D'Agglomération du Grand Cognac	<b>Téléphone :</b> 05 45 36 64 30
<b>Représentant légal :</b> Jérôme SOURISSEAU (Président)	<b>Adresse mail :</b> <a href="mailto:contact@grand-cognac.fr">contact@grand-cognac.fr</a>
<b>Adresse :</b> 6 rue de Valdepeñas CS 10216	<b>Site internet :</b> <a href="http://www.grand-cognac.fr">www.grand-cognac.fr</a>
<b>Code postal :</b> 16111	<b>N°SIRET :</b> 200 070 514 00019
<b>Ville :</b> Cognac	

<sup>1</sup> Article 11 de l'Arrêté modifié du 11 septembre 2003 fixant les prescriptions générales applicables aux sondage, forage, puits et ouvrage souterrain soumis à déclaration : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000415722/>

## 1.2 L'EXPLOITANT DU CAPTAGE

<b>Nom (ou raison sociale) :</b> SAUR	<b>Téléphone :</b> 05 45 78 81 99
<b>Représentant légal :</b> Richard Bô	<b>Adresse mail :</b> <a href="mailto:richard.bo@saur.com">richard.bo@saur.com</a>
<b>Adresse :</b> Zone Industrielle de Plaisance	<b>Site internet :</b> <a href="http://www.saur.com">www.saur.com</a>
<b>Code postal :</b> 16300	<b>N°SIRET :</b> 339 379 984 01164
<b>Ville :</b> Barbezieux-Saint-Hilaire	

## 1.3 PRESTATAIRE DES TRAVAUX

<b>Nom (ou raison sociale) :</b> HYDRO INVEST SAS	<b>Téléphone :</b> 05 45 37 10 22
<b>Adresse :</b> 2 rue des Molines	<b>Adresse mail :</b> <a href="mailto:secretariat.@hydroinvest.com">secretariat.@hydroinvest.com</a>
<b>Code postal :</b> 16000	<b>Site internet :</b> <a href="http://www.hydroinvest.com">www.hydroinvest.com</a>
<b>Ville :</b> Angoulême	<b>N°SIRET :</b> 307 276 345 000 47

## 2. LOCALISATION (Fig. 1)

- **Dénomination :** forage d'eau potable de la Prairie de Triac
- **Commune de situation de l'ouvrage :** Triac-Lautrait (16200)
- **Lieu-dit :** Prairie de Triac
- **Désignation cadastrale :** parcelle ZA-0121, propriété de la Mairie de Foussignac (16200) correspondant à l'enceinte du Périmètre de Protection Immédiat du forage AEP de la Prairie de Triac (voir Annexe 3).
- **Description de la localisation du forage AEP :**
  - en bordure Sud de la route départemental D22, nommée également Rue de la Pyramide de Condé,
  - à l'Ouest du village de Triac-Lautrait (anciennement village de Triac),
  - à environ 170 m à l'Est de l'intersection de la rue des Ardilles avec la D22.
- **Coordonnées approximatives du forage AEP (Lambert 93 kilométrique) :**  
X = 456.79 ;                      Y = 6 513.86 ;                      Z sol estimé ≈ +14.74 mEPD
- **Code BSS :** BSS001UAQK / 0708-3X-0043/S3F0 (ancien)

- **Occupation des sols et situation morphologique :**
  - en bordure de la plaine alluviale de la Charente, en rive droite du fleuve,
  - en pied de coteau, au sein d'une zone agricole occupée par des cultures céréalières et des vignes ainsi que des prairies

### 3. CONTEXTE DU SITE

#### 3.1 PROCHE ENVIRONNEMENT DU PROJET (Fig. 1 & 2)

- Existe-t-il des sources ou des ouvrages de prélèvement en nappe souterraine dans un rayon de 500 mètres autour du projet ? **Non**, il n'existe pas de forage de prélèvement en nappe souterraine référencé dans la Banque du Sous-Sol (BSS du BRGM) dans un rayon de 500 mètres autour de l'ouvrage.
- En zone inondable : **Oui**, le forage se localise dans la plaine alluviale de la Charente, en rive droite. Toutefois, les opérations de diagnostic seront menées en période d'étiage, le risque d'inondation est donc nul (Cf. 3.2).
- Dans un périmètre de protection d'un captage d'eau potable : **Oui**, intervention dans son Périmètre de Protection Immédiate. Ce captage prélève les eaux de l'aquifère captif à semi-captif du Tithonien (anciennement Portlandien) pour subvenir à l'alimentation en eau potable dans le secteur de Foussignac.
- Sur un ancien site industriel : **Non**.
- Au-dessus d'un stockage souterrain de gaz : **Non**.
- Dans une zone où des eaux de ruissellement peuvent s'accumuler : **Non**, l'ouvrage se localise en bordure du coteau avec un léger pendage topographique vers la Charente. Le PPI est légèrement surélevé par rapport aux terrains voisins.
- Dans une zone de répartition des eaux : **Oui**, ZRE1601 – Arrêté préfectoral du 24 mai 1995 – Bassin de la Charente.
- Distance à des installations susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines

Distance du lieu d'implantation prévu par rapport à :	Minimum réglementaire	Distance
Décharge ou stockage de déchets	200 m	> 200 m
Ouvrages d'assainissement collectif ou non collectif	35 m	> 35 m
Canalisations d'eaux usées ou transport de matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines	35 m	> 35 m
Stockage d'hydrocarbure	35 m	> 35 m
Bâtiment d'élevage et annexe	35 m	> 35 m
Épandage de déjections animales et effluents d'élevage issu d'ICPE	50 m	> 50 m
Épandage des boues de station de traitement des eaux usées urbaines ou industrielles	Si pente < 7% : 35 m Si pente > 7% : 100 m	Néant

### 3.2 CONTEXTE HYDROLOGIQUE

- **Région hydrographique** : La Charente
- **Secteur hydrographique** : La Charente du confluent des Eaux Claires (incluses) au confluent du Né
- **Masse d'eau rivières** : La Charente du confluent de la Touvre au confluent du Bramerit – FRFR332
- **Etat de la masse d'eau** :
  - **Dernier état observé (2017)** : état moyen écologique ; mauvais état chimique ;
  - **Objectif et échéance** : bon état écologique en 2027 ; bon état chimique en 2039

La plus proche **station hydrométrique** référencée par le site Hydroportail <sup>2</sup> sur le fleuve **Charente** est la station **R307 0010 02**. Elle est située à environ **4 km** à vol d'oiseau **en aval du forage de Triac**, sur la commune de Jarnac.

Selon les informations récoltées, les caractéristiques hydrologiques du cours d'eau sont les suivantes :

Caractéristiques générales	Paramètres	Valeurs	
<b>Débit moyen interannuel</b>	Module	103 000 L/s	370 800 m <sup>3</sup> /h
<b>Débit mensuel minimal pour une période de retour de 5 ans, en basses eaux</b>	QMNA5	7 840 L/s	28 224 m <sup>3</sup> /h
<b>Au mois de janvier 2024</b> (valeurs maximales)	Débit moyen	92 800 L/s	334 080 m <sup>3</sup> /h
	Hauteur d'eau moyenne	10.4 mNGF	
<b>Au mois de septembre 2024</b> : période prévue pour la réalisation du diagnostic et des essais de pompage	Débit moyen	11 467 L/s	41 281 m <sup>3</sup> /h
	Hauteur d'eau moyenne	9.8 mNGF	

⇒ *Le forage se trouve à une altitude d'environ 14.8 mEPD, pour une hauteur d'eau moyenne de la Charente lors de la période de travaux de 9.8 mNGF, soit +5 m au-dessus du niveau d'eau. Le site ne présente pas de risque d'inondation pendant le diagnostic.*

A la **station qualité n°5013900 de Saint-Simeux**, en amont du forage de la Prairie de Triac, l'eau de la Charente présente les caractéristiques physico-chimiques suivantes :

- **température de l'eau superficielle** variable en fonction de la saison, avec 8.9°C en janvier 2025 et 16.6°C en mai 2025,
- **eau moyennement minéralisée** avec 489 à 499 µS/cm sur la période janvier à mai 2025,
- de **faciès bicarbonaté calcique**, faiblement magnésienne (rCa/rMg ≈ 11) et **modérément nitraté** (entre 22.2 et 29.6 mg/L sur la période janvier à mai 2025).

<sup>2</sup> Site Internet Hydroportail : <https://hydro.eaufrance.fr/>. Station hydrométrique R307 0010 02 mise en service le 01/01/2005

### 3.3 CONTEXTE GEOLOGIQUE (Fig. 2 & 3)

Selon la **carte géologique au 1/50 000 du BRGM de COGNAC (n°708 ou XVI-32)** l'ouvrage est implanté sur la limite d'affleurement entre les ***alluvions Quaternaire de la Charente*** et les ***marnes argileuses gypsifères du Purbeckien***. Le forage de Triac traverse 17 mètres de ces formations imperméables avant d'atteindre les ***terrains carbonatés du Portlandien*** qui constituent le réservoir aquifère. Sa profondeur définitive est de 29 m.

L'ouvrage a été foré en 1975 par l'entreprise MONTAVON et sa coupe géologique a été levée par Mr MOREAU. Selon la bibliographie, les différentes formations traversées sont les suivantes :

Profondeur	Stratigraphie	Lithologie
De 0.0 à 0.4 m	Quaternaire - Flandrien	Terre végétale tourbeuses
De 0.4 à 2.7 m		Argile grise à noirâtre
De 2.7 à 3.5 m		Marne gris bleuté
De 3.5 à 4.0 m		Marne plus indurée et jaunâtre
De 4.0 à 4.1 m	Quaternaire - Würm	Sable, graviers et galets quartzeux siliceux et calcaires
De 4.1 à 9.0 m	Jurassique - Purbeckien	Marne claire gris-bleuté fortement calcaire
De 9.0 à 17.0 m		Marne claire gris-bleuté fortement calcaire avec une teinte plus grise. Petits passages calcaires entre 12 et 13 m puis entre 15 et 16 m
De 17.0 à 25.0 m	Jurassique – Tithonien (Portlandien)	Calcaire blanc dur
De 25.0 à 29.0 m		Calcaire blanc sublithographique à passages oolithiques, solides avec de faibles traces d'oxydation

D'un point de vue structural, l'empilement sédimentaire d'âge Jurassique est normalement affecté d'un ***faible pendage*** en ***direction du Sud-Ouest***. A l'approche de la Charente, le ***flexure faillée*** d'orientation Ouest-Nord-Ouest à Est-Sud-Est entraîne un ***plongement des formations Jurassiques*** qui s'accompagne d'une hausse du pendage. Les ***accidents cassants***, qui sont à l'origine de l'excellente productivité du forage, ne sont pas visibles sur la carte géologique. Ils sont probablement masqués par les terrains tendres argileux et marneux des alluvions et du Purbeckien.

### 3.4 CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

Au droit du site de Triac, deux réservoirs aquifères superposés sont réputés exister. Leurs caractéristiques générales sont données ci-dessous :

- **Le réservoir des alluvions de la Charente** (code masse d'eau FRFG017 du SDAGE Adour-Garonne). Ce **réservoir n'est pas sollicité** par le forage de la Prairie de Triac puisqu'il est isolé par un tube acier APS20A cimenté.

Etats et objectifs de la masse d'eau :

- **Objectif et échéance** : bon état quantitatif en 2015 ; mauvais état chimique en 2027
- **Dernier état observé** (2019) : bon état quantitatif ; état chimique médiocre

Les caractéristiques habituelles du réservoir sont :

- **Roche magasin** : chenaux de grave plus ou moins propre séparés par des cordons argilo-limoneux et tourbeux
- **Porosité** : d'interstices
- **Type de nappe** : alluviale libre
- **Mur du réservoir** : argiles à Gypses du Purbeckien
- **Alimentation** : par le fleuve de la Charente et par les précipitations efficaces sur la zone d'affleurement
- **Piézométrie** : en lien avec les eaux superficielles et la nappe épidermique développée dans la frange d'altération des calcaires. Le fleuve Charente constitue l'axe de drainage préférentielle de ce réservoir.
- **Fluctuations piézométriques interannuelles** : battement de nappe généralement de l'ordre de 1 m à 3 m.
- **Physico-chimie des eaux** : eau moyennement dure (28°f) avec un faciès bicarbonaté calcique à modérément nitraté et magnésien.
- **Vulnérabilité** : moyenne à forte, en fonction de l'épaisseur de la couche argileuse de couverture
- **Utilisation locale de l'eau** : largement sollicité pour l'alimentation en eau potable des populations (94%) et pour l'irrigation (6%).

- **Le réservoir des calcaires du Jurassique moyen et supérieur majoritairement captif du Nord du Bassin aquitain** (code masse d'eau FRFG080A du SDAGE Adour-Garonne classée en tant que liste des **nappes captives en Zone de Sauvegarde**). Ce **réservoir est capté** par le forage de la Prairie de Triac entre 17 et 29 m de profondeur.

Etats et objectifs de la masse d'eau :

- **Objectif et échéance** : bon état quantitatif en 2015 ; bon état chimique en 2015
- **Dernier état observé** (2019) : bon état quantitatif ; bon état chimique

Les caractéristiques habituelles du réservoir sont :

- **Roche magasin** : calcaires fins à sublithographiques, à passées oolithiques du Portlandien (Tithonien), compartimentés par la présence de niveaux marneux.
- **Porosité** : de fissures, de joints et de chenaux.
- **Type de nappe** :
  - **aquifère multicouche** en raison du compartimentage vertical induit par les passées plus marneuses au sein des formations carbonatés,
  - **nappe captive** au droit du site (au Sud-Ouest) sous les argiles du Purbeckien qui forment un imperméable.
    - ⇒ *Au Nord-Nord-Est, à environ 1 km du forage, les terrains du Portlandien affleurent et la nappe devient libre.*
- **Mur du réservoir** : calcaires marneux du Kimméridgien supérieur.
- **Toit de l'aquifère** au Sud-Ouest : formations argileuses du Purbeckien.
- **Alimentation** : infiltration directe des précipitations au droit des affleurements calcaires du Portlandien libre, dans la partie Nord et par les pertes dans le lit de la Guirlande.
- **Direction des écoulements** : écoulement général des eaux souterraines du Nord-Est vers le Sud-Ouest, selon des gradients hydrauliques de l'ordre de 6‰ qui témoignent d'une bonne perméabilité à proximité du forage
- **Physico-chimie des eaux** : faciès bicarbonaté calcique marqué, normalement peu magnésien ( $rCa/rMg \approx 7$ ), avec des teneurs en nitrates et pesticides qui peuvent être élevé.
- **Débit exploitable** : variable, en fonction du degré de fissuration rencontré et de la profondeur des ouvrages.
- **Vulnérabilité** : très forte dans sa partie libre au Nord, en raison du caractère superficiel et sans protection imperméable de l'aquifère ; reste forte dans sa partie captive au Sud, sous les alluvions et marnes du Purbeckien peu perméable en raison de la rapidité des transferts de masses liés à la fissuration et à la karstification.
- **Utilisation locale de l'eau** : largement sollicité pour l'alimentation en eau potable des populations (82%), pour l'irrigation (10%) et pour l'agro-industrie (8%).

### 3.5 LES OUVRAGES DU VOISINAGE (Fig. 2)

#### 3.5.1 LES CAPTAGES AEP

Les **plus proches captages AEP** en service s'adressent également au **réservoir du Jurassique supérieur - Portlandien**. Ils sont répertoriés ci-dessous :

Nom	Code BSS	Commune	Débit autorisé par la DUP	Distance / projet
La Touche – le puits	BSS001UASU	La Touche	100 m <sup>3</sup> /h	2.5 km au Nord-Ouest
La Touche – le forage	BSS001UAQN			

En raison de la bonne productivité du réservoir, de la faible durée des essais et d'un volume journalier pompé inférieur au volume AEP autorisé, le forage de La Touche ne sera pas significativement impacté par le diagnostic du forage de Triac (Cf. 5.1).

#### 3.5.2 LES AUTRES OUVRAGES DU VOISINAGE

Vingt-trois autres ouvrages sont référencés dans la Banque du Sous-Sol (BSS) dans un rayon de 2 km. On y recense :

- 14 forages à usage principalement agricole et domestique dont 6 qui s'adressent au réservoir du Tithonien/Portlandien,
- 6 sondages,
- 2 puits,
- 1 source.

### 3.6 INVENTAIRES PATRIMONIAUX (Fig. 4)

- **ZNIEFF de type 1 : Non**, les plus proches se localisent :
  - à environ 250 m à l'Ouest, il s'agit de la ZNIEFF 540004559 – Champ Buzin
  - aux alentours de 1.5 km plus au Sud-Est, on retrouve la ZNIEFF 540015651 – Vallée de la Charente de Vibrac à Bassac
  - puis à 2.5 km au Sud, la ZNIEFF 540007596 – L'Eronde
- **ZNIEFF de type 2 : Oui**, en bordure Nord de la ZNIEFF 540120111 – Vallée de la Charente entre Cognac et Angoulême et ses principaux affluents. Elle s'étend sur 5 668 ha.
- **ZICO : Non**
- **Réserve naturelle** (nationale ou régionale) : **Non**
- **Arrêté préfectorale Biotope : Non**

- **Zone Natura 2000** (Fig. 4 et Ann. 1):
  - Directive Oiseaux (ZPS) : **Non**, les plus proches se trouvent à environ 17 km à l'Ouest et au Nord
  - Directive Habitat (SIC) : **Oui**, au Nord du Site FR5402009 – Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents (Soloire, Boëme et Echelle).
- **Zone humide** : **Non**

### 3.7 GESTION DES RISQUES SUR LA COMMUNE DE TRIAC LAUTRAIT

- **Plan de Prévention des Risques (PPR) et des risques inondation (PPRI)** : **Oui**, mais aucun risque d'inondation lors de la période d'intervention, en situation d'étiage. Le site est classé en zone de « crue exceptionnelle ».
- **Commune soumise à un Territoire à Risque important d'Inondation (TRI)** : **Oui**, risque nul en période d'étiage.
- **Commune faisant l'objet d'un programme de prévention des inondations (PAPI)** : **Oui**, la Charente est intégrée dans le PAPI Charente & Estuaires initié en 2018.
- **Arrêtés portant reconnaissance de catastrophes naturelles** : **Oui**, 4 catastrophes naturelles ont été recensées entre 1982 et 2005 sur la commune de Triac-Lautrait, elles sont listées dans le tableau suivant :

Code NOR	Libellé	Date	Apparition au J.O.
IOCE0810063A	Sécheresse	01/07/2005	23/04/2008
INTE9900627A	Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	30/12/1999
INTE8800057A	Inondations et/ou Coulées de Boue	27/10/1987	20/02/1988
NOR19830111	Inondations et/ou Coulées de Boue	08/12/1982	13/01/1983

- **Sites et sols pollués (CASIAS, ex-BASOL)** : **Oui**, les sites **pollués ou potentiellement pollués** se concentrent majoritairement dans la ville de Jarnac, à 5 km à l'Ouest de l'ouvrage d'eau potable. Toutefois, 3 sites pollués ou potentiellement pollués sont recensés à moins de 2 km du forage :
  - SSP4028136 – ancien site industriel de fabrication, transformation ou de dépôt de matières plastiques de bas (PVC, polystyrène,...), à l'Ouest, 1 950 m/projet
  - SSP4026806 – ancienne station-service de toute capacité de stockage, au Nord-Est, 1 600 m/projet
  - SSP4028044 – site de fabrication de charpentes et de serrureries métalliques, au Nord-Ouest à 2 000 m/projet.

- **ICPE sur la commune (Géorisques) : 7 établissements recensés** dans un rayon de 2 km autour de la commune de Triac-Lautrait :

Nom	Régime	Statut SEVESO	Nature	Distance/projet
Distillerie Raoux	Enregistrement	Non	Industrie	900 m au Nord
Courvoisier	Autorisation	Seveso seuil bas	Industrie	1.7 km au Nord-Ouest
Thomas Hine et Co	Autorisation	Seveso seuil bas	Industrie	1.8 km au Nord-Ouest
Vilquin SA	Enregistrement	Non Seveso	Industrie	2.0 km au Nord-Ouest
Pinard	Autorisation	Non Seveso	Industrie	2.0 km à l'Ouest
EARL Val Do Guil	Enregistrement	Non Seveso	Industrie	2.0 km au Sud-Ouest
Distillerie Gélinaud SAS	Autorisation	Non Seveso	Industrie	2.2 km au Sud-Ouest

## 4. DESCRIPTION DU PORJET

### 4.1 LES CARACTERISTIQUES DU FORAGE

#### 4.2.1 HISTORIQUE DE L'OUVRAGE

- **1975** : le forage de la Prairie de Triac est réalisé par la société MONTAVON, pour les besoins en eau potable du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Foussignac.
- **Entre 1975 et 1976** : réalisation des essais de pompages par paliers (200, 250, 300, 350, 400, 450, 500 m<sup>3</sup>/h) et d'un pompage longue durée (≈60h).
- **En 1997** : réalisation d'un nouveau pompage d'environ 8 heures au débit de 208 m<sup>3</sup>/h.
- **En septembre 2001** : étude de révision des périmètres de protection du captage AEP de Triac-Lautrait,
- **En décembre 2009** : investigations complémentaires et délimitation de l'aire d'alimentation du captage

Depuis 1997, le forage de la Prairie de Triac n'a pas fait l'objet d'investigations. Il est aujourd'hui exploité pour les besoins en eau potable du Grand Cognac par l'**entreprise SAUR** au débit de l'ordre de 140 m<sup>3</sup>/h, à l'aide d'une pompe immergée installée vers 14.5 m de profondeur.

#### 4.2.2 LA COUPE TECHNIQUE

Selon les données bibliographiques, la coupe technique du forage est la suivante :

- **Forage** :
  - de 0.0 à 29.0 m : Ø 600 mm, méthode de foration inconnue ?

– **Equipements :**

- de 0.0 à 16.5 m : tube acier APS 20A Ø 350 mm, annulaire cimenté
- de 16.5 à 23.0 m : crépine acier APS 20A Ø 350 mm à nervures repoussées, annulaire gravillonné
- de 23.0 à 24.6 m : tube acier APS 20A Ø 350 mm, annulaire gravillonné
- de 24.6 à 29.0 m : crépine acier APS 20A Ø 350 mm à nervures repoussées, annulaire gravillonné.

#### 4.2.3 LES CARACTERISTIQUES HYDROGEOLOGIQUES LOCALES DU PORTLANDIEN

Les principales caractéristiques hydrauliques du forage sont les suivantes :

- **Forage artésien** : niveau de l'ordre de +4 m/sol en 1975 avec un débit artésien estimé à environ 80 m<sup>3</sup>/h. Niveau à +0.99 m/sol en 1997
- **Productivité** : de l'ordre de 60 m<sup>3</sup>/h/mètres de rabattement en 1997 après 8 heures de pompage au débit d'environ 208 m<sup>3</sup>/h
- **Transmissivité du réservoir** : bonne, estimée à 5,5.10<sup>-2</sup> m<sup>2</sup>/s et caractéristique d'un réservoir bien fissuré et ouvert
- **Coefficient d'emménagement** : évalué entre 1.10<sup>-4</sup> et 1.10<sup>-3</sup>, en accord avec la nature captive à semi-captive du réservoir local

Dans le même temps, le forage de la Prairie de Triac produit une eau :

- **froide** (environ 13.5°C), **moyennement minéralisée** (de l'ordre de 700 µS/cm) et plutôt **dure** (32 à 34°F),
- de **faciès bicarbonaté calcique**, faiblement magnésienne mais **fortement nitraté** (≈ 47 mg/L dans les dernières analyses de 2024),
- **sans turbidité**, pauvre en Fer (moins de 25 µg/L) et sans Hydrocarbures,
- un **total des pesticides élevé** compris entre 0.2 et 0.46 µg/L.

Afin de délivrer une eau conforme aux références et limites de qualité définis dans la réglementation, cette eau est traitée par une **résine échangeuse d'ions** et par **filtre à charbon actif** de manière à **abaisser les teneurs en pesticides et en Nitrates**.

#### 4.2.4 DEBIT D'EXPLOITATION ET REJET AUTORISE

Le forage de la Prairie de Triac dispose d'une **autorisation de prélèvement et de rejet** par DUP (arrêté n°2011105-0003) au titre des **rubriques 1.3.1.0 et 2.2.3.0 du Code de l'Environnement**.

Dans le détail on note que :

- l'arrêté préfectoral autorise un prélèvement **au débit de 125 m<sup>3</sup>/h**, exceptionnellement **200 m<sup>3</sup>/h** dans le réservoir du Portlandien,
- le **volume journalier** peut atteindre **2 500 à 4 000 m<sup>3</sup>**, pour un volume annuel de 913 000 m<sup>3</sup>.

## 4.2 OBJECTIFS ET DESCRIPTION DES TRAVAUX

### 4.2.1 JUSTIFICATIONS DU PROJET

Le diagnostic du forage de la Prairie de Triac s'inscrit dans le **cadre réglementaire** fixé par **l'arrêté du 11 septembre 2003** qui demande la réalisation de **contrôles décennaux** tout au long de la vie de l'ouvrage afin de s'assurer de son bon vieillissement.

Le Grand Cognac, Maître d'Ouvrage, souhaite entreprendre ce diagnostic après presque 50 ans d'exploitation. Les investigations devront permettre :

- **d'examiner l'état mécanique du forage** (encrassement, corrosion, déchirure) ainsi que sa **bonne isolation** (qualité de la cimentation annulaire),
- d'améliorer les connaissances sur le **fonctionnement hydraulique** du forage (position et répartition des niveaux productifs),
- de **vérifier l'évolution de la productivité** de l'ouvrage par pompage par paliers de débit en comparaison avec l'historique disponible,
- de **contrôler la qualité de l'eau produite** à l'aide de prélèvements sélectifs en profondeur et à l'exhaure du pompage,
- de **nettoyer** si besoin l'ouvrage par brossage et curage air-lift du fond.

### 4.2.2 PROGRAMME DE TRAVAUX ENVISAGE

Dans le but de répondre aux objectifs mentionnés ci-dessus (Cf. 4.2.1), le programme prévisionnel comporte :

- **Etape 1** : démontage des équipements d'exploitation, colonne d'exhaure, tubes guide sonde, pompe immergée et sondes de mesures. Mise en place d'un système de gestion et de quantification de l'artésianisme
- **Etape 2** : inspection endoscopique de l'ouvrage à l'aide d'une sonde vidéo dans le flux artésien
  - ⇒ *En fonction de l'état visuel du tube acier APS20, et après concertation avec le Grand Cognac, le nettoyage du forage pourra être réalisé comme décrit dans l'Etape 3 ci-dessous*
- **Etape 3, prestation optionnelle, si besoin** : brossage des équipements acier APS20A et curage du fond de l'ouvrage par air-lift. Réalisation d'une inspection endoscopique de contrôle post-nettoyage.
  - ⇒ *Lors des différentes opérations de nettoyage, l'eau extraite transitera par un bac de décantation avant d'être rejetée dans le puisard sur site (Cf. 4.2.3) pour ensuite rejoindre le milieu naturel*
  - ⇒ *Dans le bac de décantation, la couleur de l'eau fera l'objet d'un contrôle visuel régulier*
  - ⇒ *Les eaux pourront potentiellement contenir des oxydes et hydroxydes de Fer accompagnés de biofilm ferrobactérien, inoffensifs pour l'environnement*
- **Etape 4** : diagraphies de production dans le flux naturel artésien avec une sonde multiparamètre.

- ⇒ *Mesure des paramètres tels que la conductivité à 25°C, la température, le pH, l'oxygène dissous, le potentiel d'oxydoréduction ainsi que le flux dans l'ouvrage en écoulement artésien*
- **Etape 5** : diagraphie électromagnétique SME
  - ⇒ *Evaluation qualitative du niveau de corrosion des équipements acier APS 20A Ø 350 mm, identification des micro-perforations et des zones soumises au phénomène de corrosion perforante*
- **Etape 6** : diagraphies sonique CBL-VDL
  - ⇒ *Contrôle de la qualité de cimentation du tube d'isolation acier APS20A Ø 350 mm*
- **Etape 7** : pompage par paliers enchaînés à débits croissants associé à des diagraphies de production en pompage, à l'aide d'une pompe de test et de la sonde multiparamètre.
  - ⇒ *Réalisation de 3 paliers enchaînés, de 2 heures chacun, aux débits de 50, 100 et 150 m<sup>3</sup>/h*
  - ⇒ *Estimer la productivité de l'ouvrage et la comparer avec l'historique disponible*
  - ⇒ *Définir la position des niveaux productifs et déterminer leur physico-chimie*
- **Etape 8** : prélèvement d'eau à l'exhaure du pompage et prélèvement(s) sélectif(s) en profondeur à la mini-pompe.
  - ⇒ *Caractériser la chimie de l'eau et son évolution avec la profondeur*
  - ⇒ *Analyse des paramètres suivants :*
    - *Cations et anions majeurs (balance ionique) et notamment les Nitrates,*
    - *Pesticides : Atrazine déséthyl, Atrazine désisopropyl déséthyl, Simazine (éléments chimiques régulièrement détectés dans les eaux),*
    - *Fer dissous et total.*
- **Etape 9** : remontage des équipements d'exploitation, colonne d'exhaure, tubes guide sonde, pompe immergée et sondes de mesure.

Afin **d'accéder facilement au forage** sans risque de détérioration des zones enherbées et dans le but de **tester l'ouvrage dans des conditions hydrauliques défavorables**, la période d'intervention proposée et celle de **septembre 2025**.

#### 4.2.3 GESTION DES REJETS (Fig. 5)

Il existe dans le PPI et sur la tête du forage de la Prairie de Triac les aménagements permettant :

- la gestion du flux artésien,
- l'évacuation des eaux de pompage jusqu'au débit souhaité de 150 m<sup>3</sup>/h.

Lors des phases de nettoyage (Etape 3, optionnelle) et de pompage (Etape 7), les eaux exhaurées seront recueillies dans un **bac de décantation** afin de retenir les **particules solides décantables**, c'est-à-dire les plus grossières, en particulier lors du nettoyage de l'ouvrage.

⇒ *Les travaux de nettoyage par brossage à l'aide de brosses à poils souple nylon et l'air-lift de curage seront réalisés si nécessaire, en fonction de l'inspection endoscopique préalable. Les matières en suspension seront essentiellement des oxy-hydroxydes de Fer, carbonates et/ou du biofilm ferrobactérien sans danger pour l'environnement.*

Les eaux s'écouleront ensuite dans un **puisard béton** (photo n°1, Fig. 5) correctement dimensionné se trouvant à proximité immédiate du forage de la Prairie de Triac. Les eaux rejetées seront canalisées par une **buse béton en direction d'un fossé récepteur** situé à environ 70 m au Sud-Ouest du PPI (photos n°2 et 3, Fig. 5). D'une longueur de 500 m (parcelles ZA-0108 et 0103) et +/- 3 m de largeur, ce fossé constitue un **volume "tampon"** estimé à environ **750 m<sup>3</sup>**.

L'eau s'écoulera par gravité, vers le Sud-Ouest, en aval topographique. Un nouveau passage busé sous le chemin de halage permettra de rejoindre le lit principale Charente dans lequel les eaux finiront leur trajet (photos n°4 et 5, Fig. 5).

## **5. INCIDENCES DES TRAVAUX SUR LE MILIEU AQUATIQUE**

### **5.1 INCIDENCES SUR LES EAUX SOUTERRAINES**

#### **5.1.1 INCIDENCES QUANTITATIVES**

- **Forage en écoulement artésien et essai de pompage par paliers de débit (Etape 7)**

- Lors du diagnostic, d'une durée de 3 à 4 jours, le forage sera laissé en **écoulement artésien**. D'après les dernières données disponibles de 1997 le débit naturel est inférieur à 50 m<sup>3</sup>/h

⇒ *L'écoulement artésien représente un volume cumulé de 1 200 m<sup>3</sup>/j. Il représente moins de 50% du volume journalier autorisé par l'arrêté préfectorale de DUP (Cf. 4.2.4)*

⇒ *Assimilé à un pompage long, l'écoulement artésien à 72 heures au débit de 50 m<sup>3</sup>/h entraîne, selon les paramètres hydrauliques du réservoir et la formule de Cooper-Jacob, un rabattement de l'ordre de 0.08 m au forage AEP La Touche situé à 2.5 km de distance*

- **L'essai de pompage par paliers** de débit sera réalisé ainsi,
  - Débits prévisionnels du pompage par paliers : 50, 100 et 150 m<sup>3</sup>/h
  - Durée des pompages faibles : 3 paliers de 2 heures pour une durée cumulée de l'ordre de 6 heures
  - Volume maximum cumulé journalier estimé à 600 m<sup>3</sup>/jour
  - Point de rejet existant et correctement dimensionné à quelques mètres du forage ; écoulement par une buse béton, un fossé récepteur et enfin la Charente près de 560 m à l'aval

- ⇒ Volume journalier cumulé des pompages et de l'artésianisme de l'ordre de 1 800 m<sup>3</sup>/j, inférieur au volume d'exploitation autorisé par DUP et inférieur au seuil réglementaire de la rubrique 2.2.1.0 du Code de l'Environnement
- ⇒ L'incidence de ce pompage sur le forage AEP de la Touche est estimée à 0.1 m, il reste largement acceptable

- **Nettoyage de l'ouvrage par brossage et air-lift de curage (Etape 3, optionnelle)**
  - Evacuation des dépôts de brossage (oxy-hydroxydes de Fer, carbonates, biofilm) par l'écoulement artésien naturel
  - Curage par air-lift du fond de l'ouvrage. Débits instantanés compris entre 20 et 60 m<sup>3</sup>/h, très fluctuant dans le temps (contrainte du procédé air-lift), pour un volume journalier ne dépassant pas les 250 m<sup>3</sup>
    - ⇒ Débits instantanés et volumes faibles lors de la phase de nettoyage, incidence quantitative très réduite sur les ouvrages environnant
- **Bilan : incidence quantitative attendue insignifiante sur les eaux souterraines avec un rabattement induit d'ordre décimétrique sur le forage AEP de la Touche situé à 2.5 km au Nord-Ouest. Les volumes journaliers restent inférieurs au volume autorisé par la DUP.**

#### 5.1.2 INCIDENCES QUALITATIVES

- **Forage en écoulement artésien et essai de pompage par paliers de débit (Etape 7)**
  - Aucune utilisation de produit chimique ou d'un quelconque adjuvant
  - Rejet des eaux d'artésianisme et de pompage dans le milieu naturel, via un puisard prévu à cet effet. Ecoulement en aval topographique sans possibilité à l'eau rejetée de revenir vers le forage
- **Nettoyage de l'ouvrage par brossage et air-lift de curage (Etape 3, optionnelle)**
  - Aucune utilisation de produit chimique, les seuls fluides utilisés sont l'air comprimé et l'eau de l'aquifère
  - Installation d'un bac de décantation à l'exhaure de l'air-lift afin de récupérer les matières solides grossières (oxy-hydroxydes de Fer, carbonates, biofilm)
  - Les eaux exhaurées seront canalisées via la buse béton du puisard, en direction du fossé récepteur à environ 70 m. Elles ne pourront en aucun cas revenir vers le captage
- **Bilan : absence d'incidence qualitative attendue sur les eaux souterraines**

## 5.2 SUR LES EAUX SUPERFICIELLES

#### 5.2.1 INCIDENCES QUANTITATIVES

- **Forage en écoulement artésien et essai de pompage par paliers de débit (Etape 7)**
  - Débit instantané maximum atteint lors des essais de pompage de 150 m<sup>3</sup>/h, ce qui représente 0.5% du QMNA5 ou **0.04% du débit moyen interannuel de la Charente**

- ⇒ Le volume réel de rejet à la Charente est diminué par le "stockage" de l'eau dans le fossé récepteur d'une capacité estimée à environ 750 m<sup>3</sup>
- Volume journalier maximum de l'ordre de 1 800 m<sup>3</sup>/j, inférieur au seuil réglementaire de 2 000 m<sup>3</sup>/j<sup>3</sup>

- **Nettoyage de l'ouvrage par brossage et air-lift de curage (Etape 3, optionnelle)**

- Idem à l'essai de pompage par paliers. Les débits instantanés et les volumes journaliers seront quantitativement inférieurs

→ **Bilan : absence d'incidence quantitative attendue sur les eaux superficielles**

## 5.2.2 INCIDENCES QUALITATIVES

- **Forage en écoulement artésien et essai de pompage par paliers de débit (Etape 7)**

- Le forage de la Prairie de Triac produit une eau de type souterrain, plutôt froide (≈13.5°C), moyennement minéralisée (≈700 µS/cm à 25°C) de faciès bicarbonaté calcique et fortement nitraté. L'eau de type superficielle du fleuve Charente sera nettement plus chaude pour la saison (17-18°C), moyennement minéralisée (≈490 µS/cm à 25°C) de faciès bicarbonaté calcique et modérément nitraté

- ⇒ *Faciès des eaux identiques, quoique moins minéralisée pour la Charente*
- ⇒ *En raison de l'importante dilution (0.4% du débit moyen de la Charente en septembre) au point de rejet dans la Charente, il n'est pas attendu de dépassement des paramètres du niveau de référence R1 défini dans l'Arrêté du 9 août 2006 modifié<sup>4</sup>*
- ⇒ *Aucune modification de la conductivité de l'eau, pas de changement de faciès chimique (voir diagramme de Stiff ci-dessous), pas de hausse de la teneur en Nitrates dans les eaux superficielles*

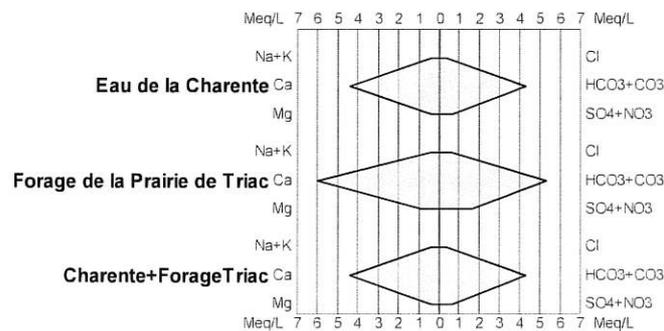


Diagramme de Stiff – chimie des eaux ; Eau du fleuve Charente, eau du forage de la Prairie de Triac et mélange des eaux au débit de pompage de 150 m<sup>3</sup>/h

<sup>3</sup> Rubrique 2.2.1.0 : Rejet dans les eaux douces superficielles susceptible de modifier le régime des eaux, [...], la capacité totale de rejet de l'ouvrage étant supérieure à 2 000 m<sup>3</sup>/j ou à 5% du débit moyen interannuel du cours d'eau

<sup>4</sup> Arrêté du 9 août 2006 relatif aux niveaux à prendre en compte lors d'une analyse de rejets dans les eaux de surface [...] relevant respectivement des rubriques 2.2.3.0, 4.1.3.0 et 3.2.1.0 de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du code de l'environnement

- **Nettoyage de l'ouvrage par brossage et air-lift de curage (Etape 3, optionnelle)**
  - **Nettoyage mécanique** du forage par brossage et émulsion d'air-lift, **sans produit chimique**. Rejet possible d'oxy-hydroxydes de Fer, d'écaillés de corrosion et de carbonates précipités sur la paroi acier APS20A du tubage et remis en suspension. Ces éléments, produits en faible quantité, sont **inoffensifs pour l'environnement**
  - Rejet des eaux de nettoyage dans un **bac de décantation** afin d'éliminer les Matières en Suspension (MES) avec trop-plein dans le puisard ; si nécessaire les eaux seront également **rejetées sur la prairie pour affinage** avant d'atteindre le milieu naturel

→ **Bilan** : **absence d'incidence qualitative attendue sur les eaux superficielles**. Rejet inférieur au seuil de référence R1

### **5.3 INCIDENCE AU REGARD DES OBJECTIFS DE PROTECTION DE LA ZONE NATURA 2000 - MESURES COMPENSATOIRES ENVISAGEES** (Fig. 4)

Le forage de la Prairie de Triac se situe au Nord d'une zone Natura 2000 : Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents – FR5402009 (Cf. 3.6).

#### **5.3.1 EXAMEN DES INCIDENCES SUR LE SITE NATURA 2000 ET ZNIEFF**

- **Passage d'engin** : uniquement au sein du PPI, il s'agit de stationner les véhicules qui ne seront déplacés qu'à la fin du diagnostic.
- **Destruction d'habitat ou d'espèces d'intérêt communautaire** : **Non**, les infrastructures existent déjà et les opérations projetées n'occasionnent pas d'incidence de ce type. Durée d'intervention réduite (3 à 4 jours)
- **Poussière, vibration** : **Non**
- **Bruit** : **Non**, les machines sont insonorisées selon la réglementation en vigueur et maintenu en bon état de fonctionnement.
- **Lumière** : **Non**, aucune nuisance lumineuse
- **Elimination d'arbres et d'arbustes ou d'arbres morts** : **Non**.
- **Rupture de corridors écologiques** : **Non**.
- **Assèchement d'une zone** : **Non**.
- **Modification de l'écoulement local** : **Non**, absence d'intervention dans le lit du cours d'eau
- **Modification du tracé du cours d'eau** : **Non**.
- **Modification du débit d'écoulement du cours d'eau** : **Négligeable**.
  - débit du rejet intermittent et limité pendant la période de travaux, impact négligeable sur le fossé récepteur compte-tenu de ses dimensions. Le rejet ne représente que 0.04% du débit moyen interannuel de la Charente
  - volume cumulé journalier modéré mis en jeu lors des pompages et acceptable compte tenu du débit de la Charente.

- **Régilage de sédiments dans le cours d'eau** : **Non**, circulation des eaux pompées par le fossé récepteur avant d'atteindre la Charente, 500 m à l'aval. Absence de ravinement et de transport de sédiment
- **Extraction de sédiments du cours d'eau** : **Non**.

### 5.3.2 BILAN DES INCIDENCES SUR LE SITE NATURA 2000 - MESURES COMPENSATOIRES PROPOSEES

En considérant l'analyse des incidences présentée ci-dessus, il apparaît que le diagnostic et les pompages associés ne sont **pas susceptibles d'affecter les habitats et les espèces d'intérêt communautaire de la zone Natura 2000**. Par conséquent, il n'est pas proposé de mesures compensatoires spécifiques concernant la zone Natura 2000.

## 6. AUTRES MESURES COMPENSATOIRES

### 6.1 DANS LE CAPTAGE D'EAU POTABLE

- **Véhicules de chantier propres** et en **bon état d'entretien**
- **Sondes de diagraphies et matériel de pompage** descendus dans le forage sont mises en œuvre uniquement dans les forages AEP, de thermalisme, d'embouteillage d'eau. Ces équipements sont régulièrement lavés et désinfectés
- **Utilisation de fluides de forage non polluants** : air comprimé ou eau de l'aquifère

### 6.2 RISQUES LIES A L'EMPLOI D'HYDROCARBURES (Ann. 2)

- Les véhicules et engins mis en œuvre pour le chantier seront en **bon état d'entretien** et **exempts de fuite** (carburant et huile hydraulique)
- Le camion grue et l'unité de diagraphies, indispensables à l'intervention de diagnostic, seront **mis station dans le Périmètre de Protection Immédiate**. Ils seront **placés sur bâche de rétention**
- En cas de déversement accidentel d'hydrocarbures, les véhicules utilisés par HYDRO INVEST dispose de **kits antipollution** adaptés au gabarit du véhicule. Une **procédure d'information** sera affichée sur site afin de rappeler les bons gestes en cas d'accident (Annexe 2)
- L'autonomie des matériels sera suffisante pour la durée du chantier. **Aucun remplissage de réservoir ni entretien des véhicules** ne sera effectué sur site
- Un **gardien sur site** est prévu la nuit, en dehors des horaires de travail, afin de **dissuader les actes malveillants** et notamment le vol d'hydrocarbure préjudiciable à l'environnement local et à la ressource en eau

### 6.3 RISQUES LIES AU REJET DES EAUX

- Risque nulle lors du diagnostic et des essais de pompage
- L'eau transitera par un **bac de décantation**, puis s'écoulera gravitairement via la canalisation béton en direction d'un fossé récepteur avant de rejoindre le fleuve de la Charente 500 m à l'aval.

⇒ *Le long du parcours jusqu'à la Charente, l'eau froide du forage atteindra la température ambiante des eaux superficielles*

### 6.4 AUTRES MESURES

- Pilotage du chantier par un **hydrogéologue, sensible aux risques sanitaires et environnementaux** des captages AEP
- **Sécurité du chantier** : chantier localisé dans l'enceinte clôturée du PPI ; accès interdit à toute personne étrangère à l'exploitation du forage
- **Chantier interdit au public** non autorisé, avec port obligatoire des EPI pour le personnel et les visiteurs du chantier.
- **Bruit et lumière** : les machines sont **insonorisées** et le chantier est **à l'arrêt la nuit**
- **Déchets** : les déchets produits seront des inertes. Ils seront collectés et évacués du site vers les filières adaptées.

## 7. RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE

Les travaux de diagnostic réglementaire décennal du forage de la Prairie de Triac impliquent une **procédure déclarative**, en application des articles L.214-1 à L.214-3 du Code de l'Environnement, conformément aux exigences des rubriques de la nomenclature de l'Article R.214-1 :

Rubrique	Descriptif	Caractéristiques du projet	Régime
1.1.1.0	Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau.	Diagnostic décennal de l'ouvrage avec un contrôle de l'artésianisme, <b>essai de pompage par paliers de débit</b> , nettoyage (si nécessaire), diagraphies de productions, contrôle de cimentation et de corrosion	<b>Déclaration</b>
2.2.1.0	Rejets dans les eaux douces superficielles susceptibles de modifier le régime des eaux, à l'exclusion des rejets mentionnés à la rubrique 2.1.5.0 ainsi que des rejets des ouvrages mentionnés à la rubrique 2.1.1.0, la capacité totale de rejet de l'ouvrage étant supérieur à 2000 m <sup>3</sup> /j ou à 5 % du débit moyen interannuel du cours d'eau (D).	Débit du rejet artésien = 1 200 m <sup>3</sup> /j < 2 000 m <sup>3</sup> /j Débit du rejet pendant les essais de pompage = 600 m <sup>3</sup> /j < 2 000 m <sup>3</sup> /j Débit journalier cumulé = 1 800 m <sup>3</sup> /j < 2 000 m <sup>3</sup> /j  Le rejet représente 0.04 % du débit moyen interannuel de la Charente (<5 %)	<b>Sans objet</b>
2.2.3.0	Rejet dans les eaux de surface, à l'exclusion des rejets réglementées au titre des autres rubriques de la présente nomenclature ou de la nomenclature des installations classées annexée à l'article R. 511-9, le flux total de pollution, le cas échéant avant traitement, étant supérieur ou égal au niveau de référence R1 pour l'un au moins des paramètres qui y figurent (D)	Rejet d'eau claire en provenance d'un captage AEP qui s'adresse à un réservoir captif  Pas de modification de la chimie des eaux  Flux totale de pollution estimé inférieur au niveau de référence R1	<b>Sans objet</b>

## **8. COMPATIBILITE AVEC LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT ET LES DOCUMENTS D'ORIENTATION**

### **8.1 COMPATIBILITE AVEC LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

Le projet de diagnostic et de pompage dans l'ouvrage à conduire dans le forage de la Prairie de Triac est conforme à l'Article L211-1 du code de l'environnement :

- **Protection des eaux captées et lutte contre toute pollution** : le *diagnostic décennal réglementaire* vise à vérifier le *bon vieillissement de l'ouvrage* et plus particulièrement la *qualité de la cimentation annulaire* des tubages, essentielle pour garantir une bonne isolation vis-à-vis de la surface
- **Développement, mobilisation et protection de la ressource en eau** : le forage de la Prairie de Triac est exploité pour les besoins en eau potable de la Communauté d'Agglomération du Grand Cognac. Les mesures et pompages permettront de *contrôler la ressource tant qualitativement que quantitativement* et de s'assurer que cette dernière reste suffisamment protégée et intégrant les données historiques du captage (teneurs en Nitrates et pesticides, productivité, niveau piézométrique, ...)
- **Promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau** : à l'issue du diagnostic et après interprétation des données recueillis, des *préconisations d'entretien, de réhabilitation et d'exploitation* pourront être formulées. Ces propositions ont pour objectif principal de *maintenir durablement* un point de captage pour *l'alimentation des populations*.

### **8.2 COMPATIBILITE AVEC LE SDAGE ADOUR - GARONNE 2022-2027**

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Adour-Garonne, approuvé le 10/04/2022, fixe des objectifs de délai pour l'atteinte d'un bon état quantitatif, écologique et chimique des eaux souterraines et propose un Programme De Mesures (PDM) pour parvenir ces objectifs.

Le diagnostic décennal réglementaire de cet ouvrage AEP répond aux objectifs suivants :

- **Orientation B – Réduire les pollutions – Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisir liées à l'eau**
  - **Objectif B25 : Protéger les ressources alimentant les captages les plus menacés.**
    - ⇒ Le diagnostic décennal entre dans le cadre de la surveillance quantitative et qualitative des ouvrages AEP. Pour rappel, il est prévu des prélèvements sélectifs et à l'exhaure du pompage pour analyse de cations et anions majeurs ainsi que les principaux pesticides considérés comme problématiques
  - **Objectif B28 : Surveiller la présence des micropolluants dans les eaux brutes et distribuées.**
    - ⇒ Idem objectif B25 ci-dessus. Les paramètres suivants vont être analysés et les micropolluants vont pouvoir être quantifiés :

- Cations et anions majeurs (balances ionique) et notamment en Nitrates,
  - Pesticides : Atrazine dont métabolites et Simazine
  - Fer dissous et total
- **Objectif B30 : Sécuriser les forages mettant en communication les eaux souterraines.**
    - ⇒ Le forage de la Prairie de Triac recoupe 2 réservoirs : le réservoir des alluvions de la Charente et celui des calcaires du Portlandien (Jurassique Supérieur). Lors du diagnostic, le niveau de corrosion du tubage de la chambre de pompage en acier APS 20A Ø 350 mm ainsi que la qualité de la cimentation annulaire de ce tube seront contrôlés de manière à s'assurer de la bonne protection de la ressource AEP vis-à-vis du petit réservoir superficiel
    - Les diagaphies de production réalisées dans l'artésianisme et en pompage dans l'ouvrage vont également permettre de s'assurer de l'absence d'entrée d'eau parasite

Suite aux éléments précisés ci-dessus, il apparaît que **le diagnostic décennal réglementaire du forage de la Prairie de Triac est compatible avec le SDAGE Adour – Garonne 2022-2027.**

### **8.3 COMPATIBILITE AVEC LE SAGE CHARENTE**

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Charente a été approuvé le 19 novembre 2019. Il comporte les points suivants pouvant être appliqués au projet :

- **Orientation C – Aménagement et gestion des milieux aquatiques.**
  - **Objectif n°8 – Protéger le réseau hydrographique :** *le projet n'aura pas d'impact sur les eaux superficielles.*
- **Orientation D – Gestion et prévention du manque d'eau à l'étiage.**
  - **Objectif n°14 – Préciser les modalités de gestion et de prévention des étiages :**
    - **Disposition E48 – Consolider et compléter les réseaux de suivi des écoulements :** *l'essai de pompage par paliers vise à contrôler la productivité (rendement) de l'ouvrage en période de basses-eaux. Après comparaison avec l'historique disponible, des travaux de régénération pourront être entrepris afin de maintenir une ressource quantitativement intéressante, même en période d'étiage sévère*
    - **Disposition E52 - Proposer des critères de gestion sur le cycle annuel :** *le diagnostic permettra de repreciser les modalités d'exploitation de la ressource, en accord avec ses caractéristiques hydrogéologiques*
    - **Disposition E54 - Adapter le réseau de suivi piézométrique et les objectifs associés :** *le niveau et le débit artésien seront contrôlés avant démarrage du diagnostic. Les données historiques de suivi piézométrique de la nappe du Portlandien seront mises en forme et interprétées dans le rapport final*
    - **Disposition E56 - Proposer des modalités de gestion des eaux souterraines :** *idem disposition E52*
  - **Objectif n°15 - Maîtriser les demandes en eau :**
    - **Disposition E58 - Prioriser l'usage de la ressource pour l'eau potable :** *le diagnostic consiste à contrôler un ouvrage actuellement exploité et ainsi sécuriser*

*la distribution en eau potable aux usagers, une priorité pour la Communauté d'Agglomération du Grand Cognac.*

- **Disposition E60 – Mettre en œuvre des schémas directeurs d'alimentation en eau :** *L'UDI de la Prairie de Triac alimente le secteur de Foussignac. Elle est actuellement interconnectée avec l'UDI de la Fosse Tidet (secours) et avec la CDC du Rouillacais (complément et secours). L'UDI de la Prairie de Triac est également interconnectée avec l'UDI de Jarnac (interconnexion qui assurera entièrement la distribution lors du diagnostic).*
- **Objectif n°16 – Optimiser la répartition quantitative de la ressource :** *le diagnostic du captage de la Prairie de Triac permet de faire un "point d'étape" de la ressource quantitativement disponible au droit du forage*

Angoulême, le 11 juillet 2025



Clément GRIZEAU  
Ingénieur hydrogéologue

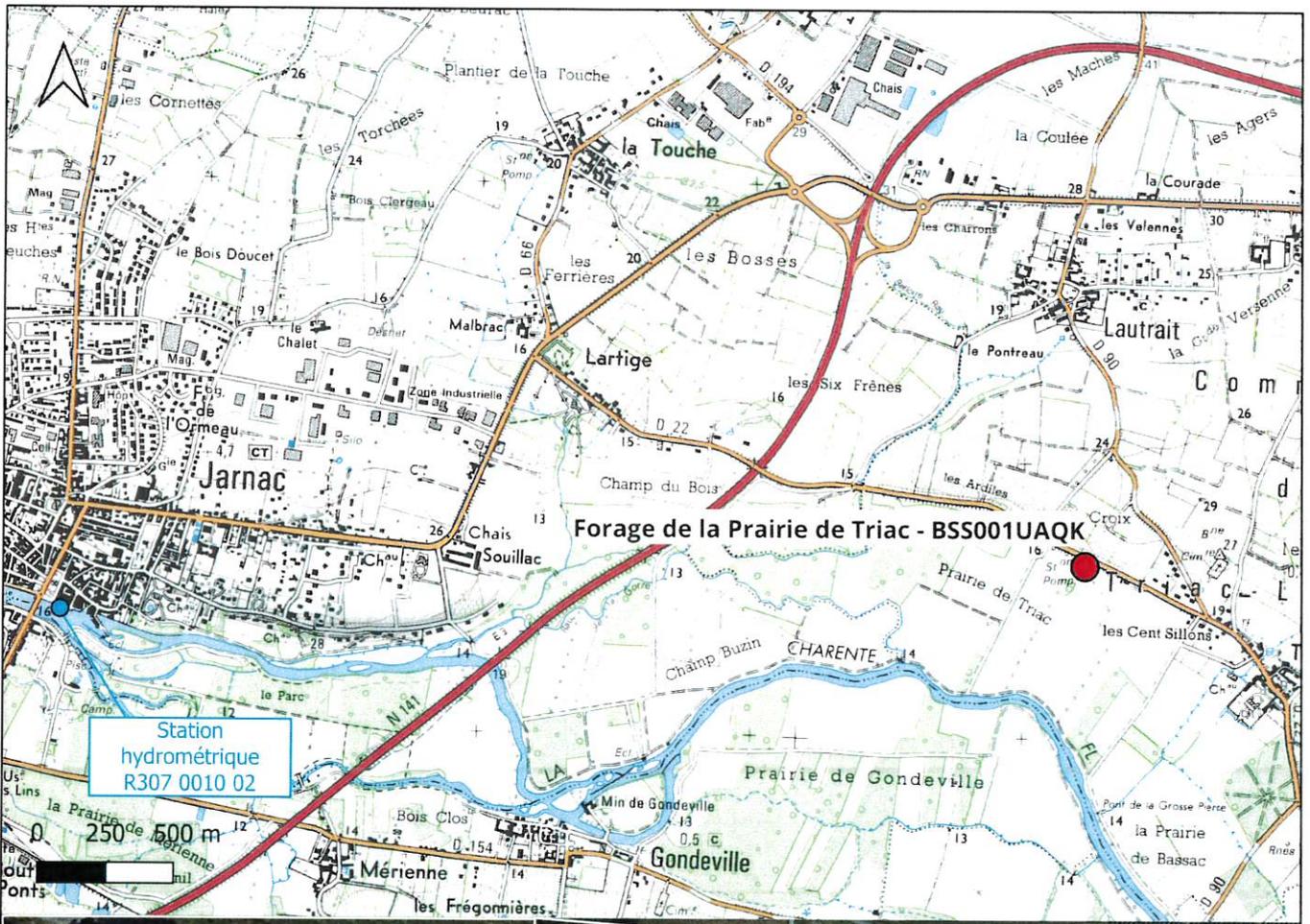
Chloé DUMEAU  
Ingénieure Hydrogéologue



# **FIGURES**

---





**HYDRO INVEST**  
Echelle carte IGN au 1 : 25 000

**LOCALISATION**

**GRAND COGNAC**  
TRIAC-LAUTRAIT (16)  
Forage de la Prairie de Triac

**Fig. 1**



- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>X Dépôts artificiels ; remblais</li> <li>Fz : Alluvions modernes ; matériel détritico-argilo-limono-sableux</li> <li>Fx - Fy : Alluvions anciennes ; grave carbonatée et siliceuse sableuse, à silex rubéfiés roulés</li> <li>C3a Turonien inférieur ; calcaires crayeux tendres, marnes grise à Exogyres à la base</li> <li>C2c Cénomaniens supérieur ; calcaires graveleux à Ichthyosarcolites, sables à Pycnodontes, à passées glauconieuses, marnes bleues à huîtres</li> <li>C2b Cénomaniens moyen ; calcaires graveleux à Ichthyosarcolites et Alvéolines</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>JpA : Jurassique supérieur ; Thitonien final - faciès Purbeckien ; marnes grises argileuses gypsifères, à petits niveaux de calcaire beige</li> <li>JpB : Jurassique supérieur ; Portlandien ; calcaires fins à sublithographiques, plus ou moins marneux, gris-blanc, en petits bancs, riches en Lamellibranches, passes finement oolithiques</li> <li>● Puits</li> <li>● Sources</li> <li>● Sondages</li> <li>● Forages</li> <li>○ Rayon de 500 m autour du site</li> </ul> |
|---|--|

**HYDRO INVEST**  
Echelle carte IGN au 1 : 25 000

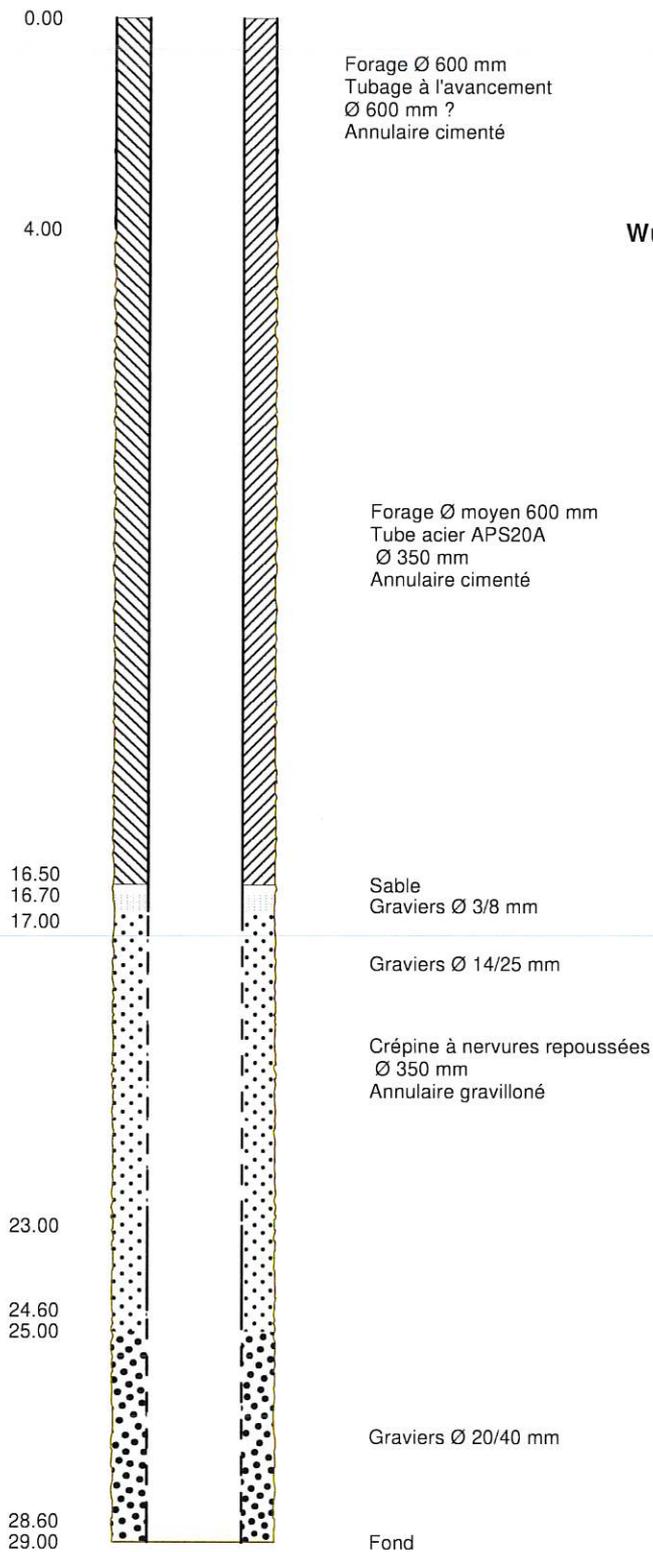
**CONTEXTE GEOLOGIQUE ET OUVRAGES EXISTANT AUTOUR DU PROJET**

**GRAND COGNAC**  
**TRIAAC-LAUTRAIT (16)**  
**Forage de la Prairie de Triac**

**Fig. 2**

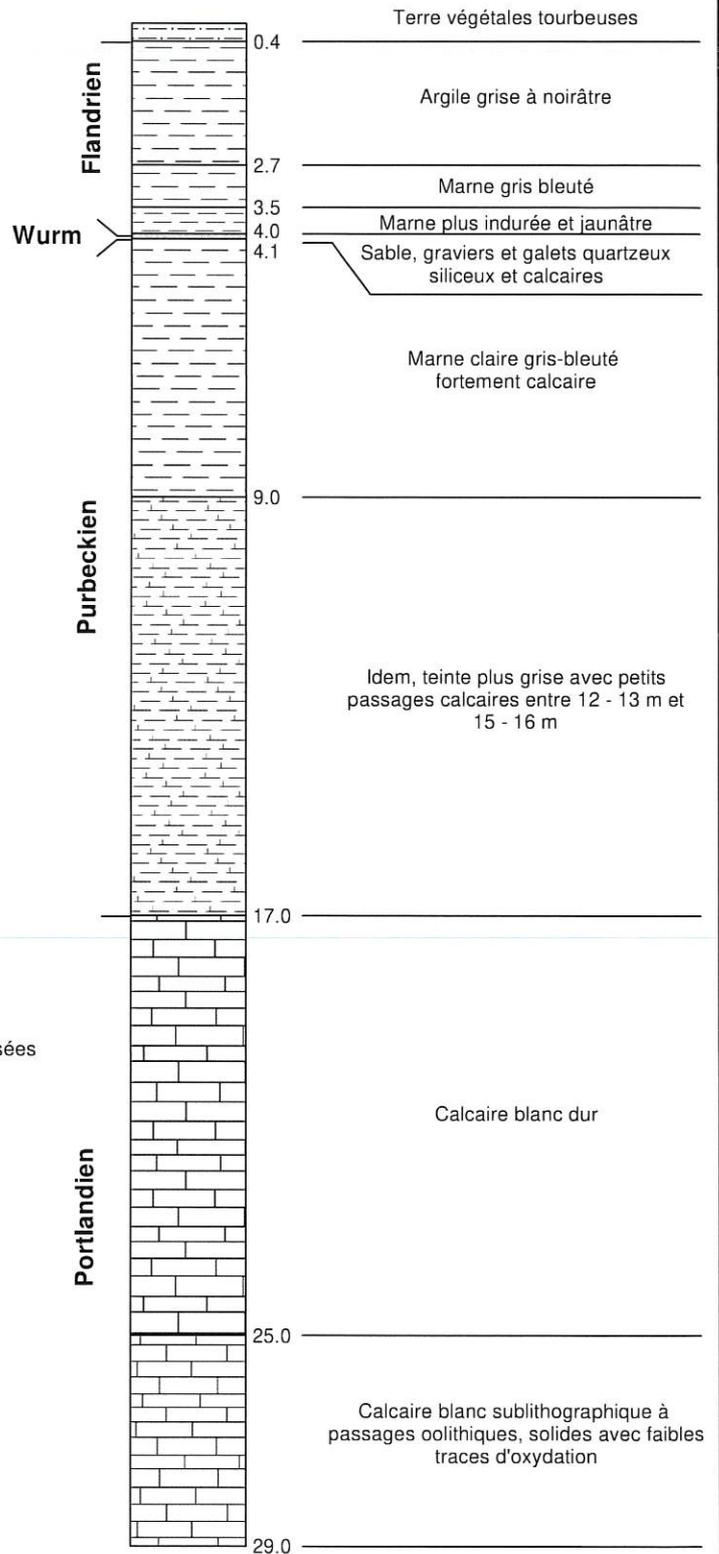
### COUPE TECHNIQUE PRÉVISIONNELLE

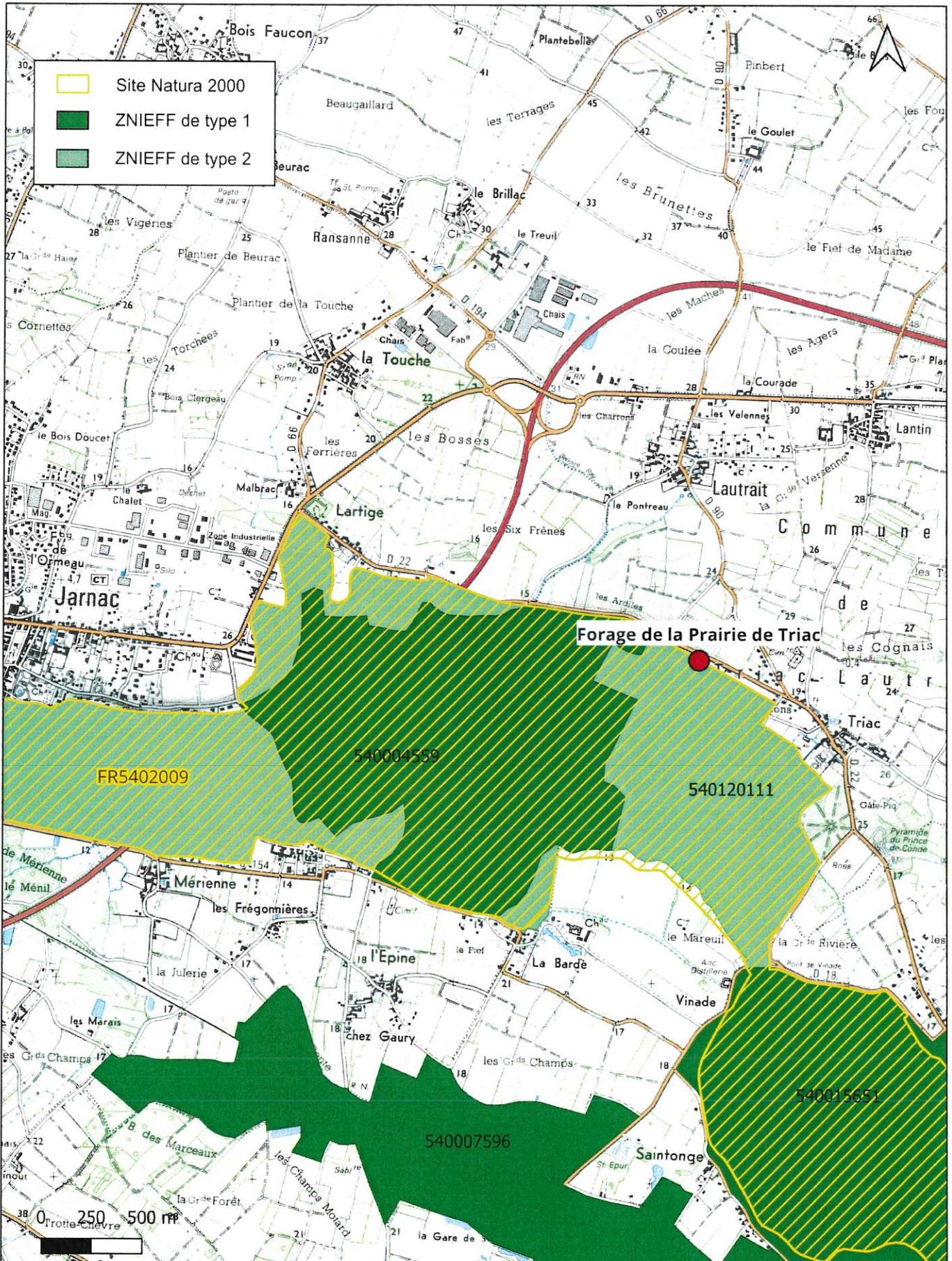
établie selon le document historique de Montavon foreur du 23/07/1975



### COUPE LITHO-STRATIGRAPHIQUE

selon les données bibliographiques



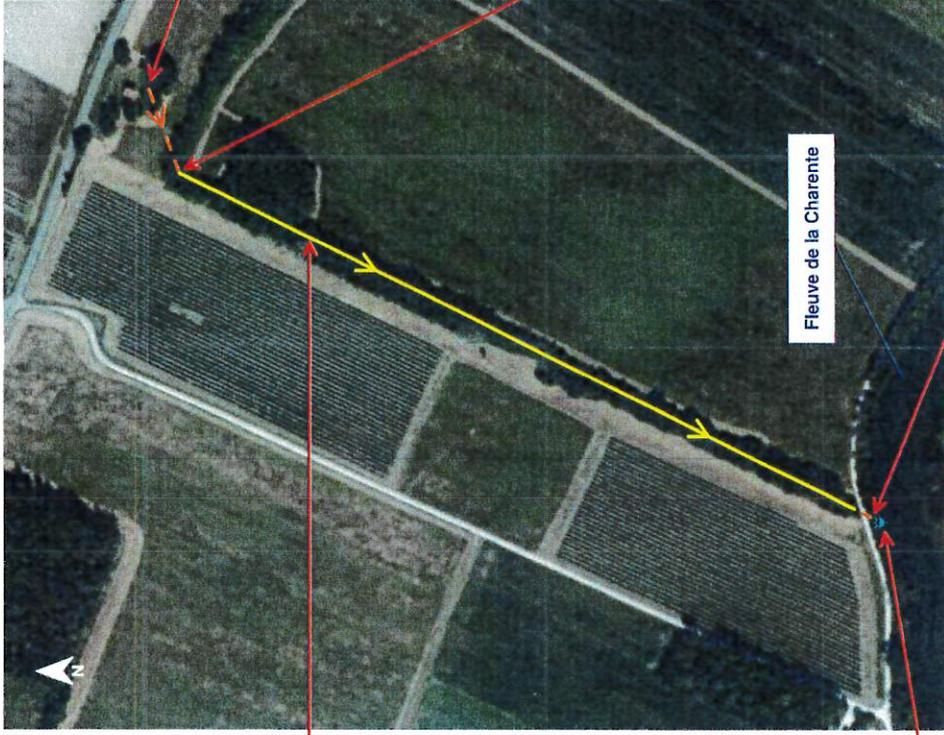


**HYDRO INVEST**  
Echelle carte IGN au 1 : 25 000

**ZONES NATURA 2000 ET  
ZNIEFF AUX ALENTOURS  
DU PROJET**

**GRAND COGNAC  
TRIAC-LAUTRAIT (16)  
Forage de la Prairie de Triac**

**Fig. 4**



# **ANNEXES**

**Annexe 1 : Fiche présentation du site Natura2000 – FR5402009**

---

**Annexe 2 : Plan d'intervention en cas de pollution accidentelle**

**Annexe 3 : Acte de propriété de la parcelle ZA-0121**



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES  
 Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

## FR5402009 - Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents (SOLOIRE, BOEME, ECHELLE)

1. IDENTIFICATION DU SITE .....	1
2. LOCALISATION DU SITE .....	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES .....	5
4. DESCRIPTION DU SITE .....	10
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE .....	12
6. GESTION DU SITE .....	12

### 1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR5402009	1.3 Appellation du site Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents (SOLOIRE, BOEME, ECHELLE)
1.4 Date de compilation 31/03/2002	1.5 Date d'actualisation 25/08/2017	

#### 1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Poitou-Charentes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
<a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr">www.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr">www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.mnhn.fr">www.mnhn.fr</a> <a href="http://www.spn.mnhn.fr">www.spn.mnhn.fr</a>
<a href="mailto:en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr">en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr</a>		<a href="mailto:natura2000@mnhn.fr">natura2000@mnhn.fr</a>

#### 1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 30/04/2002  
 (Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004  
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 21/08/2006

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : [http://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000642855](http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000642855)

## 2. LOCALISATION DU SITE

### 2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

**Longitude** : -2,2675°

**Latitude** : 45,65417°

### 2.2 Superficie totale

5373 ha

### 2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

### 2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
54	Poitou-Charentes

### 2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
16	Charente	99 %
17	Charente-Maritime	1 %

### 2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
16013	ANGEAC-CHARENTE
16015	ANGOULEME
16032	BASSAC
16082	BOISNE-LA TUDE
16055	BOUEX
16056	BOURG-CHARENTE
16058	BOUTIERS-SAINT-TROJAN
16060	BREVILLE
16072	CHADURIE
16077	CHAMPMILLON
16089	CHATEAUBERNARD
16090	CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE
16102	COGNAC
16113	COURONNE

16119	DIGNAC
16120	DIRAC
16138	FLEAC
16143	FOUQUEBRUNE
16146	GARAT
16150	GENSAC-LA-PALLUE
16154	GOND-PONTOUVRE
16158	GRASSAC
16297	GRAVES-SAINT-AMANT
16166	ISLE-D'ESPAGNAC
16167	JARNAC
16174	JULIENNE
16187	LINARS
16199	MAGNAC-SUR-TOUVRE
16153	MAINXE GONDEVILLE
16233	MOSNAC
16236	MOUThIERS-SUR-BOEME
16243	NERCILLAC
16244	NERSAC
16277	REPARSAC
16287	ROULLET-SAINT-ESTEPHE
16291	RUELLE-SUR-TOUVRE
16304	SAINT-BRICE
16349	SAINTE-SEVERE
16340	SAINT-MEME-LES-CARRIERES
16341	SAINT-MICHEL
16351	SAINT-SIMEUX
16352	SAINT-SIMON
16358	SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE
16368	SERS
16370	SIREUIL
17428	SONNAC
16385	TOUVRE
16387	TRIAAC-LAUTRAIT
16388	TROIS-PALIS

16402	VIBRAC
16420	VOULGEZAC
16422	VOUZAN

## 2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)

### 3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I							Évaluation du site		
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3140 <i>Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.</i>		0,19 (0 %)		M	C	C	C	B	C
3150 <i>Lacs eutrophiés naturels avec végétation du Magnoplatonion ou de l'Hydrocharition</i>		0 (0 %)		P	D				
3260 <i>Rivières des étages planiliaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion</i>		431,2 (8,03 %)		M	C	C	C	C	C
3270 <i>Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidionion p.p.</i>		0,01 (0 %)		M	C	C	C	C	C
5130 <i>Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires</i>		1,2 (0,02 %)		M	C	C	C	C	C
6110 <i>Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alysson-Sedion albi</i>	X	0 (0 %)		P	C	C	C	C	C
6210 <i>Pelouses sèches semi-naturelles et facès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</i>		35,1 (0,65 %)		M	C	C	C	B	C
6220 <i>Parcours substeppeiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea</i>	X	0,1 (0 %)		M	B	B	C	B	B
6410 <i>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)</i>		0,53 (0,01 %)		M	C	C	C	B	C
6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles plantiliaires et des étages montagnard à alpin</i>		35,7 (0,66 %)		M	C	C	C	B	B
7210 <i>Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae</i>	X	39,34 (0,73 %)		M	B	B	C	C	B
7230 <i>Tourbières basses alcalines</i>		0 (0 %)		P	D				
8310		0		P	C	C	C	B	C

Grottes non exploitées par le tourisme		(0 %)								
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> ) 91E0		X	900 (16,75 %)		M	C	C	C	C	C
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> 9180		X	10,21 (0,19 %)		M	C	C	C	C	C
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> 9340			13,5 (0,25 %)		M	C	C	C	B	C

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative » ; D = « Présence non significative ».
- **Superficie relative** : A =  $100 \geq p > 15 \%$  ; B =  $15 \geq p > 2 \%$  ; C =  $2 \geq p > 0 \%$  .
- **Conservation globale** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

### 3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce		Population présente sur le site					Évaluation du site						
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C			
				Min	Max					Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1041	<i>Oxygastra curtisii</i>	p			i	C	M	C	C	B	C	C
I	1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	p			i	R	M	C	C	B	C	C
I	1046	<i>Gomphus grasilinii</i>	p			i	R	M	C	C	C	C	C
I	1060	<i>Lycæna dispar</i>	p			i	R	M	C	C	C	C	C
I	1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	p			i	R	M	C	C	C	C	C
I	1087	<i>Rosalia alpina</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C	C
I	1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	p			i	R	M	C	C	C	C	C
F	1096	<i>Lampetra planeri</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C	C
F	1102	<i>Alosa alosa</i>	r			i	P	DD	C	C	C	C	C
F	1103	<i>Alosa fallax</i>	r			i	P	DD	C	C	C	C	C
F	1106	<i>Salmo salar</i>	r			i	P	DD	C	C	C	C	C

R	1220	<i>Emys orbicularis</i>	p				i	P	DD	C	C	C	C
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	w	1	10		i	P	DD	C	C	C	C
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	w	100	100		i	P	M	C	B	C	C
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	c				i	P	DD	C	C	C	C
M	1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	c				i	P	DD	C	C	C	C
M	1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>	c	20	20		i	P	P	C	C	C	C
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	w				i	P	DD	C	C	C	C
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	w				i	P	DD	C	C	C	C
M	1355	<i>Lutra lutra</i>	p				i	C	M	C	B	C	B
M	1356	<i>Mustela lutreola</i>	p				i	V	M	C	C	C	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fitems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A =  $100 \geq p > 15\%$ ; B =  $15 \geq p > 2\%$ ; C =  $2 \geq p > 0\%$ ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Moyenne / réduite ».
- **Isolément** : A = population (presque) isolée; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Significative ».

### 3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Groupe	Code	Espèce	Population présente sur le site				Motivation										
			Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories								
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D					
A		<i>Triturus marmoratus</i>			i	P		X		X							
A		<i>Alytes obstetricans</i>			i	P		X		X							
A		<i>Hyla meridionalis</i>			i	P		X		X							



P	<i>Cardamine heptaphylla</i>	1000		i	P															X
P	<i>Ranunculus gramineus</i>			i	R															X
P	<i>Thesium divaricatum</i>			i	P															X
P	<i>Aconitum napellus subsp. napellus</i>																X			
P	<i>Sideritis peyrei subsp. guiltonii</i>			i	P															X
R	<i>Lacerta viridis</i>			i	P				X											X
R	<i>Podarcis muralis</i>								X											X
R	<i>Coluber viridiflavus</i>			i	P				X											X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, turfs = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive « Habitats ») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.

## 4. DESCRIPTION DU SITE

### 4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	2 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	0 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	6 %
N15 : Autres terres arables	36 %
N16 : Forêts caducifoliées	11 %
N19 : Forêts mixtes	0 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	4 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	39 %

### Autres caractéristiques du site

Fleuve soumis à des crues chroniques importantes, au lit majeur occupé par un paysage ouvert ou bocager. Milieux palustres des vallées inondables bien développés (prairies naturelles humides, bas-marais, mégaphorbiaies et cariçaies, forêts alluviales...).

#### Vulnérabilité

: Pollution des eaux, banalisation des paysages, assèchement des zones humides du lit majeur, transformation des prairies naturelles et semi-naturelles en cultures, généralisation de la populiculture, niveau d'étiage critique...  
 Développement urbanisation, infrastructures routières.

### 4.2 Qualité et importance

L'intérêt majeur du site réside dans la présence d'une population de Vison d'Europe, espèce d'intérêt communautaire en voie de disparition à l'échelle nationale. De plus, le site, qui comprend le lit majeur de la Charente et certains de ses affluents # la Soloire, la Boème, l'Échelle - associe sur plus d'une trentaine de kilomètres de son cours moyen un ensemble de milieux originaux et des formations végétales générés par l'action des crues régulières du fleuve : prairies humides inondables à Gratiolle officinale, mégaphorbiaies à Grand Pigamon, marais tourbeux à Marisque, végétation aquatique et rivulaire des nombreux bras du réseau hydrographique, forêt alluviale à Aulne et Frêne. La vallée de l'Échelle est une petite rivière encaissée dans un paysage de collines encore fortement boisées. Dans le fond de la vallée, la rivière est bordée d'un linéaire continu de ripisylve à Aulne et Frêne surmontant des peuplements denses de hautes herbes rivulaires en arrière desquelles s'étendent des prairies plus ou moins humides alternant avec des cultures. Sur les flancs de la vallée, l'affleurement du substratum calcaire a permis la genèse de grottes souterraines qui s'ouvrent çà et là au sein de la couverture boisée. La vallée de la Boème s'élargit dans un secteur tourbeux, autrefois exploité en tourbière particulièrement riche au plan faunistique et floristique. Les divers groupements végétaux du site sont le support d'habitats et d'espèces menacés en Europe, certains classés même comme prioritaires (forêt alluviale à Aulne et Frêne, Loutre, Vison d'Europe, chauves-souris etc...) et confèrent au secteur un intérêt communautaire. Plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) ont été inventoriées sur le site en raison notamment de sa très grande valeur faunistique (33 espèces animales menacées).

Intérêt phytocénotique et floristique exceptionnel des pelouses xéro-thermophiles situées à l'ouest de Soubérac qui abritent des populations importantes des 2 endémiques *Bellis pappulosa* et *Arenaria controversa* au sein de groupements végétaux eux-mêmes très originaux (*Sideritido guillonii-Koelerietum vallesianae* var. à *Bellis pappulosa* et *Lino collini-Arenarietum controversae*). Grand intérêt botanique également de la tillaie-acéraie sur éboulis calcaires fixés du Bois des Fosses qui abrite une station très disjointe de la Brassicacée montagnarde *Cardamine heptaphylla* et se trouve en contact phytocénotique original avec des peuplements purs de Chêne vert sur le rebord du plateau.

L'intérêt faunistique se concentre essentiellement sur les milieux aquatiques et marécageux avec la présence de la Loutre, du Vison et de la Cistude sur cette partie du fleuve Charente et de ses affluents. Par ailleurs, la cladiae-phragmitaie du Marais de Gensac qui représente un des exemples les plus vastes et les plus typiques de roselière turficole sur le plan régional, héberge les communautés animales remarquables inféodées à ce type de milieu (amphibiens, notamment). La vallée de l'Echelle abrite également plusieurs stations d'Aconit napel (*Aconitum napellus* subsp. *napellus*), espèce à affinité montagnarde, très rare en contexte atlantique.

### 4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A02.01	Intensification agricole		B
H	A02.03	Retournement de prairies		I
H	A09	Irrigation		B
H	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)	X	B
H	M01.02	Sécheresses et diminution des précipitations		B
L	F02.03	Pêche de loisirs		I
L	F03	Chasse et collecte d'animaux sauvages (terrestres)		I
M	A03.03	Abandon / Absence de fauche		I
M	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		B
M	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)		I
M	C01.01	Extraction de sable et graviers		B
M	D01	Routes, sentiers et voies ferrées		B
M	E01	Zones urbanisées, habitations		B
M	F01	Aquaculture (eau douce et marine)		I
M	G01	Sports de plein air et activités de loisirs et récréatives		B
M	G02	Structures de sports et de loisirs		I
M	H02	Pollution des eaux souterraines (sources ponctuelles ou diffuses)	X	B
M	H06.03	Réchauffement des masses d'eau (pollution thermique)		B
M	I01	Espèces exotiques envahissantes		B
M	J02	Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme		B
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

• **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.

- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

#### 4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------------

#### 4.5 Documentation

Lien(s) :

#### 5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
------	-------------	---------------------------

#### 5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

#### 5.3 Désignation du site

### 6. GESTION DU SITE

#### 6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : LPO France

Adresse : Fonderies Royales, 8 rue du Docteur Pujos 17305  
ROCHEFORT Cedex

Courriel :

#### 6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

- Oui : Nom : DOCOB de la ZSC "Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents (Soloire, Boême, Echelle)  
Lien :  
[http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/323\\_Docob\\_Volumel\\_Synthèse\\_A.pdf](http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/323_Docob_Volumel_Synthèse_A.pdf)

Nom : DOCOB de la ZSC "Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents (Soloire, Boême, Echelle)

Lien :

[http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/323\\_Docob\\_Volumel\\_Synthèse\\_B.pdf](http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/323_Docob_Volumel_Synthèse_B.pdf)

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

### 6.3 Mesures de conservation

Site :

Adresse :

## Plan d'intervention en cas d'urgence : pollution accidentelle

Je constate un **déversement accidentel** (ou une fuite) d'un produit liquide polluant, que dois-je faire ?

**1** Arrêter immédiatement les travaux

**2** Confiner rapidement la fuite



**1** EPI dans le Kit antipollution



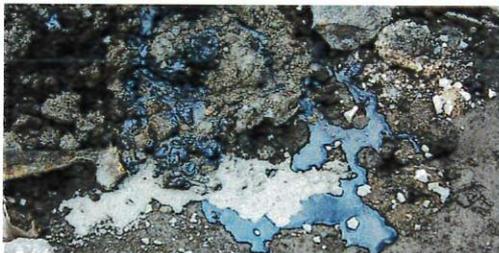
**2** Aller au plus près de la source de la pollution



**3** Boudin



**4** Coussins et/ou Feuilles



**5** Excaver

**Au plus vite (dans les 4 heures après l'accident)**  
**Gratter la terre polluée** sur une profondeur mini :  
• de 10 cm sur terrain naturel

**6** Dans sac



**7** Evacuer



**3** Avertir

 Personne à contacter (a minima):

ANNEE DE MAJ	2024	DEP DIR	16 0	COM	387 TRIAC-LAUTRAIT	TRES	017	RELEVE DE PROPRIETE	NUMERO COMMUNAL	+00013
Propriétaire		PBBTM6 SYNDICAT D ADDUCTION D EAU DE LA REGION DE FOUSSIGNAC								
A LA MAIRIE		16200 FOUSSIGNAC								

PROPRIETES NON BATIES											LIVRE FONCIER										
DESIGNATION DES PROPRIETES		EVALUATION																			
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF GR	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL EXO	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	
79	ZA	121		PRAIRIE DE TRIAC	B053	0057	1387A			S			14 08								Feuille
HA A CA																					
CONT											14 08										

Source : Direction Générale des Finances Publiques